

Dossier de Presse. 06.07.2022

Signature de convention de partenariat 2021/2024 l'Université de Limoges, Limoges Métropole et Ville de Limoges

L'Université de Limoges, Limoges Métropole et la Ville de Limoges réaffirment leur volonté d'unir leurs forces, leurs compétences et leurs actions dans le cadre d'un partenariat au service du territoire et de valeurs partagées, en tant :

- Qu'institutions interfaces d'animation territoriale ;
- Qu'acteurs clés du territoire concourant aux mêmes objectifs : ancrage local fort, proximité, excellence et rayonnement à l'international.

Cette convention sera valable jusqu'en 2024.

Sommaire

- Historique
- Collaborations thématiques prioritaires
- Pilotage et suivi
- Développement de l'entrepreneuriat étudiant

Contact

Service Communication, Université de Limoges : 05 55 14 91 40 / com@unilim.fr

Hélène Valleix, Directrice de la communication Limoges Métropole : 05 55 45 79 09 / 06 20 59 42 71 / helene.valleix@limoges-metropole.fr

Sandrine Javelaud, Directrice de la communication Ville de Limoges : 05 55 45 62 86 / 06 99 35 11 / 41 / sandrine.javelaud@limoges.fr

Historique

L'histoire de l'Université de Limoges est étroitement liée à son territoire, en premier lieu à celle de la Ville de Limoges et ensuite à celle de Limoges Métropole.

Signée en 2013 puis renouvelée et enrichie, la première convention unissant la Ville et l'Université de Limoges porte alors sur :

- Le mieux travailler ensemble ;
- La ville comme territoire d'innovation et d'expérimentation ;
- L'étudiant dans la ville.

Puis, en 2017, les relations entre la communauté d'agglomération Limoges Métropole et l'Université sont également contractualisées dans le cadre d'une charte. Les thèmes portent alors sur :

- la mobilité ;
- les services aux étudiants ;
- et surtout le développement économique.

En 2019, le passage en Communauté Urbaine de Limoges Métropole et la prise de compétence que ce passage induit de : « soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche » a renforcé le souhait des partenaires de signer, collégalement, une convention unique comportant des axes stratégiques plus larges.

Collaborations thématiques prioritaires

- **Augmenter les synergies entre recherche d'excellence et entreprises (start-up, PME, grands groupes) ou acteurs du territoire**
 - Favoriser les collaborations entre recherche interdisciplinaire et entreprises autour de projets d'envergure ;
 - Soutenir le développement d'activités de formation et de recherche en réponse aux problématiques territoriales et aux grands enjeux sociétaux actuels ;
 - Soutenir le développement de nouvelles filières économiques s'appuyant sur la recherche au sein de l'Université de Limoges.
- **Mettre en place un environnement favorable à la gestion dynamique des données dans chaque projet dont, notamment la cyber sécurité, le GIP RELIER**
- **Accompagner le développement des filières déjà structurées sur le territoire :**
Céramique, Eau, Électronique-photonique-hyperfréquences, santé humaine, animale, végétale.
- **Soutenir et coordonner les actions de valorisation et de transfert des résultats de la recherche :**
 - Faire émerger davantage de projets de valorisation et de transfert issus des laboratoires (spin off) au sein de l'incubateur AVRUL ;
 - Poursuivre, renforcer et coordonner le soutien aux activités de transfert de technologie, de valorisation de la recherche et d'incubation ;
 - Soutenir les dispositifs et les actions s'appuyant sur/déployant l'innovation collaborative ;
 - Renforcer le positionnement stratégique et opérationnel des dispositifs de Limoges Métropole (dont sa technopole) pour accompagner les entreprises innovantes à leur sortie de l'incubateur, ou les entreprises non adossées à des laboratoires.

Pour mettre en œuvre sa politique d'innovation, l'Université de Limoges s'appuiera sur le dispositif CAPs'UL.

- **Favoriser l'entrepreneuriat, l'intrapreneuriat et l'insertion professionnelle des étudiants et des porteurs de projets**
Il s'agira notamment pour l'Université de Limoges de conduire avec Limoges Métropole et sa technopole des actions partenariales permettant de sensibiliser et de guider les étudiants et les porteurs de projets vers l'entrepreneuriat.
- **Insérer les projets d'innovation et de recherche du territoire dans des réseaux internationaux**
 - Contribuer au renforcement du nombre de dépôts de projets européens impliquant des partenaires de l'écosystème autour des thématiques d'excellence du territoire ;
 - Mettre en cohérence les réseaux de l'Université et ceux de la Ville de Limoges et de la Communauté Urbaine pour maximiser la visibilité et les partenariats à l'international.
- **Favoriser le rayonnement de l'Université de Limoges**
 - Soutenir, accompagner et favoriser les dispositifs de vie étudiante ;
 - Promouvoir, mettre en lien, et utiliser des outils de communication adaptés ;
 - Développer une politique de communication avec mise en avant des compétences et des succès issus de l'université.
- **Soutenir la culture scientifique, technique et industrielle** afin de « donner à voir » des applications de la recherche universitaire et inciter les jeunes (notamment les étudiants) à intégrer les filières développées sur le territoire.
- **Favoriser l'innovation publique, sociale et managériale :**
 - Participer aux démarches initiées par les partenaires (Incubateur d'innovation managériale, Living Lab, ...);
 - Inscrire l'Université dans la démarche de développement des Quartiers Prioritaires de la Ville ;
 - Construire une coordination entre les tiers-lieux et notamment les projets en cours (celui du bâtiment 25 sur le site de Marceau).

Pilotage et suivi

Les partenaires conviennent de s'associer, quand cela le nécessite, lors de grands projets d'aménagements stratégiques relevant de leurs compétences réciproques.

Pour ce qui concerne l'Université de Limoges, celle-ci associera, au-delà de son Conseil d'Administration, Limoges Métropole et la Ville de Limoges :

- à la gouvernance du Schéma Directeur Immobilier et à ses évolutions ;
- à la construction de son projet d'établissement.

De façon générale, chaque partie s'engage à :

- considérer chacune des autres parties comme un partenaire privilégié ;
- désigner en son sein un référent et un suppléant comme interlocuteurs privilégiés des parties et représentants dans les instances de pilotage ;
- mettre en œuvre les moyens et actions permettant de réaliser les axes de collaboration.

Un comité de pilotage sera également mis en place pour :

- identifier les actions du programme de l'année N+1 qui feront l'objet d'un avenant à la présente convention, les éventuels moyens, et les contributions de chacune des parties.

Le programme d'actions annuel ainsi co-construit fera l'objet le cas échéant d'une délibération auprès des instances de chacune des parties, afin de valider chaque action et les éventuels moyens à mobiliser.

- réaliser un bilan des actions réalisées au titre de l'année N en fonction des indicateurs mis en place ;
- ajuster les actions inscrites, si des projets interviennent en cours d'année.

Parmi lesquels siègeront :

- Le Maire de Limoges ou son représentant ;
- Le Président de la Communauté Urbaine Limoges Métropole ou son représentant ;
- La Présidente de l'Université de Limoges ou son représentant.

Développement de l'entrepreneuriat étudiant

L'Université de Limoges, dans le cadre de sa politique d'innovation, a choisi de mettre l'accent sur le développement de l'entrepreneuriat étudiant. Il s'agit avant tout d'insuffler chez les étudiants l'esprit d'entreprendre, dès l'entrée à l'université, en proposant des parcours de sensibilisation et d'accompagnement fondés sur des outils d'innovation collaborative.

L'objectif est de permettre aux étudiants de s'engager dans un dispositif stimulant qui accélèrera le développement de leurs compétences, tout en les confrontant à la réalité et aux enjeux professionnels.

C'est dans ce cadre qu'un département Entrepreneuriat vient d'être créé à l'Université. La volonté politique de l'université de développer l'entrepreneuriat des jeunes est un levier fort pour le développement économique et social du territoire.

Contact

Service Communication, Université de Limoges : 05 55 14 91 40 / com@unilim.fr

Hélène Valleix, Directrice de la communication Limoges Métropole : 05 55 45 79 09 / 06 20 59 42 71 / helene.valleix@limoges-metropole.fr

Sandrine Javelaud, Directrice de la communication Ville de Limoges : 05 55 45 62 86 / 06 99 35 11 / 41 / sandrine.javelaud@limoges.fr